



→ **Communiqué de presse**

Mardi 17 février 2009

ÉCO-FAUR 2008 : QUALITE ET INNOVATION ENVIRONNEMENTALE

Les résultats du 4ème appel à projets Éco-FAUR viennent d'être validés par la commission permanente : la Région va apporter un soutien de plus de 6 M€ aux 74 projets d'urbanisme durable retenus.

La Région souhaite promouvoir l'urbanisme durable. Avec son dispositif novateur, l'Éco-FAUR, elle accompagne technique et soutient financièrement les communes qui mènent des opérations d'aménagement exemplaires sur leur territoire.

Au terme du 4ème appel à projets Éco-FAUR, le comité d'expertise, présidé par Gérard Mével et Isabelle Thomas, a retenu 74 projets.

Ce résultat est l'aboutissement d'un travail d'échanges entre la Région et les collectivités candidates. Toutes les communes bretonnes ont été destinataires d'un document d'information et d'explication sur l'appel à projets et, tout au long de la démarche, élus, techniciens et experts ont apporté, si besoin, une aide technique aux communes dans la définition de leur projet.

Portés par 71 communes et 3 structures intercommunales, les projets retenus vont bénéficier d'une aide totale de la Région de plus de 6 millions d'euros. Près de 60% des projets retenus (et des aides attribuées) sont portés par des communes de moins de 2 000 habitants.

Qu'il s'agisse d'équipements et bâtiments publics (29), d'espaces publics ou paysagers (34), de quartiers nouveaux ou réhabilités (11), les projets distingués par la Région répondent à sa conception du développement durable : des opérations exemplaires du point de vue environnemental, qui améliorent le cadre de vie, favorisent la mixité sociale, s'inscrivent dans une réflexion globale et anticipent sur les évolutions futures, associent les habitants et les sensibilisent aux questions environnementales.

Les 74 nouveaux projets viennent s'ajouter aux 260 opérations déjà aidées au titre de l'Éco-FAUR depuis 2005, qui fait de la qualité, de l'innovation environnementale et de l'approche globale des aménagements des villes, ses critères principaux de sélection. Aujourd'hui, 26% des communes bretonnes ont réalisé ou programmé un projet d'urbanisme durable, aidé par la Région au titre de l'Éco-FAUR.

Indépendamment des appels à projets, la Région a aidé parallèlement en 4 ans près de 170 communes, qui ne disposaient pas des moyens techniques ou financiers suffisants, à réaliser des études en leur octroyant 2,2 M€ de subventions.

Un nouvel appel à projets sera lancé au printemps 2009.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 97 76

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr

Éco-FAUR : mode d'emploi

Une nouvelle orientation axée sur la qualité et l'innovation environnementale

Aujourd'hui, la Région veut franchir une nouvelle étape en matière de qualité et d'innovation urbaine et paysagère pour répondre aux enjeux environnementaux du XXIème siècle et aux exigences des Bretons quant à leur cadre de vie.

Avec l'Éco-Faur, la Région souhaite encourager les communes à envisager les aménagements urbains dans leur globalité –et non plus de manière sectorisée-, en y intégrant l'ensemble des préoccupations environnementales.

Echanges et discussions au cœur de la démarche

La liste des projets retenus est l'aboutissement d'un travail d'échanges entre la Région et les collectivités candidates. Toutes les communes bretonnes sont destinataires, lors du lancement de l'appel à projets, d'un document d'information très explicite.

Tout au long de la procédure, élus, techniciens et experts épaulent les candidats dans la définition de leur projet et la présentation de leur dossier.

Des journées de rencontres organisées dans chaque département -75 communes y ont participé en 2008- permettent aux collectivités de faire évoluer leur projet et/ou d'y intégrer de nouvelles dimensions.

Un dossier de candidature détaillé

Toujours pour guider les collectivités dans leur démarche, le dossier de candidature est très complet et détaillé. Il permet aux communes de faire une description précise de leur projet et de s'attacher à toutes ses dimensions à travers une approche globale.

Le dossier est composé de trois parties. La première permet d'indiquer dans quel cadre s'inscrit le projet : s'agit-il de l'application d'une réglementation ou s'inscrit-il dans une démarche stratégique (Agenda 21, contrat d'objectifs...), s'inscrit-il dans une démarche HQE, est-il élaboré par une équipe pluridisciplinaire, quelle est l'implication de la population dans sa définition, favorise-t-il la mixité sociale ?...

Le deuxième volet s'attache à l'exemplarité et l'innovation environnementale : valorisation des paysages, maîtrise de la consommation de l'espace, éco-matériaux, confort...

Le troisième volet est orienté sur la gestion économe et durable du projet en terme d'énergie, d'eau ou de déchets mais aussi sur les coûts d'exploitation et d'entretien....

Une double instruction des candidatures

Après la clôture de l'appel à projets (en septembre 2008), l'instruction des dossiers est menée en deux phases.

La première lecture permet de s'assurer de la recevabilité des projets et de leur conformité avec les objectifs de l'Éco-FAUR.

La seconde est une analyse technique ; elle est réalisée par le jury composé d'élus du Conseil régional (de la majorité et de l'opposition) et d'experts en architecture, en urbanisme... qui sélectionne les projets.

A l'issue du 4ème appel à projets, 17 dossiers n'ont pas été retenus et la Région a proposé à 7 communes de reporter à 2009, la présentation de leur projet afin de leur laisser de temps d'approfondir leur démarche.



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283 avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35711 RENNES CEDEX 7

T. : 02 99 27 13 54 - F. : 02 99 27 13 34

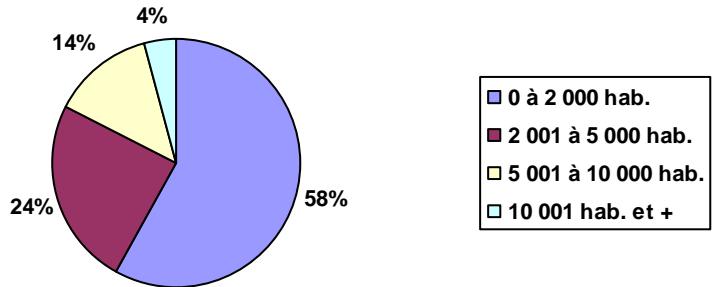
mail: presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr

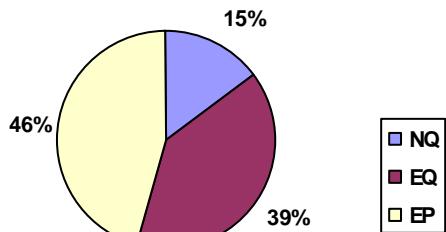
Les Éco-FAUR 2008 en chiffres

Les projets Éco-FAUR retenus en 2008 ont été proposés par 3 structures intercommunales et 71 communes, dont 58% comptent moins de 2 000 habitants.

Répartition démographique des collectivités lauréates en 2008



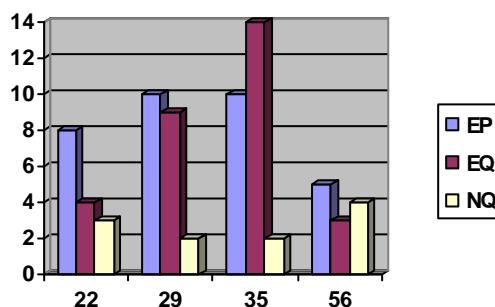
Les projets « espaces publics et paysagers » sont plus nombreux



Près de la moitié des projets retenus sont relatifs à des aménagements d'espaces publics et paysagers. Les opérations de réhabilitation ou de création de quartier sont quant à elle les moins nombreuses.

EP : espace public ou projet paysage
EQ : équipement ou bâtiment public
NQ : nouveau quartier, réhabilitation ou redensification de quartier existant

Répartition des catégories de projets par département



Une subvention moyenne de 82 000€ par projet

Le total des subventions se réparti de manière proportionnelle entre les trois catégories de projet.

Exemples de projets retenus en 2008

Parmi les 74 projets Éco-FAUR sélectionnés de 2008, pour chacune des 3 catégories, « espaces publics et projet paysage », « équipements et bâtiments publics » et « nouveaux quartiers », on peut retenir respectivement, à titre d'exemple, les projets des communes d'Etel (56), de Tréouergat (29) et d'Acigné (35) :

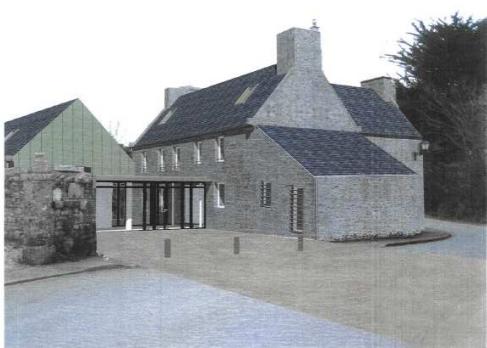
Catégorie « Espaces publics et projet paysage » : aménagement de la rue de la Libération à Etel dans le Morbihan.

La rue de la Libération, trait d'union principal entre le centre-ville et le port, a progressivement perdu son identité urbaine au profit d'une circulation routière envahissante, sans ouverture sur un paysage sensible. Le projet d'aménagement de la rue de la Libération a donc un triple objectif :

- Pacifier l'espace de la rue en cohérence avec les enjeux à l'échelle du quartier du Port,
- retrouver le caractère villageois (gabarit, espace et usages, charte chromatique),
- rechercher une gestion économe et durable des aménagements projetés.

Ce projet, exemplaire sur de nombreux points, a fait l'objet d'une série d'actions préalables ; dans un premier temps, les usagers ont été interrogés et des études urbaines en adéquation avec leurs attentes ont été réalisées. Il s'insère donc harmonieusement dans son milieu urbain tout en ponctuant d'espèces locales le pied des façades le long de l'espace de circulation. Cet aménagement limite et contraint l'espace réservé aux véhicules, et favorise des déplacements doux sécurisés dans une ambiance plus conviviale. La gestion de l'eau et de l'énergie font également partie du projet avec la mise en place d'un système de traitement en aval et d'un éclairage public adapté aux usages et aux périodes.

Catégorie « Equipements et bâtiment public » : aménagement de la mairie dans l'ancien presbytère à Tréouergat dans le Finistère.



La mairie de Tréouergat, aménagée dans l'ancienne école, n'est plus adaptée aux besoins actuels et se trouve éloignée du centre bourg. Les élus souhaitent la déplacer au cœur de la ville, dans l'ancien presbytère datant du 17^{ème} siècle qui sera transformé, avec une extension qui accueillera la salle du conseil.

Ce projet a été retenu par le comité d'expertise Éco-FAUR car il s'inscrit dans une démarche globale de développement durable. Il replace un équipement public essentiel au centre du bourg, valorise le paysage urbain et le patrimoine local, et

favorise la mixité sociale par sa multifonctionnalité. Après concertation avec la population lors de réunions publiques, les choix se sont orientés sur l'utilisation d'éco-matériaux et la mise en place de matériel permettant de réaliser des économies d'énergie. Une réflexion a également été menée sur la gestion des déchets de chantier et ceux relatifs à l'entretien des espaces verts, et sur un suivi de la consommation d'eau et d'électricité pour réduire les coûts d'entretien et d'exploitation de la nouvelle mairie.

Catégorie « Nouveau quartier » : création de la ZAC du Champ Botrel à Acigné en Ille et Vilaine.

La commune d'Acigné mène depuis plusieurs années une politique volontaire pour maîtriser son urbanisation et son développement : la création de la ZAC du Champ Botrel en 2008 d'une superficie de 20 hectares, est conforme aux orientations du Plan Local de l'Habitat et aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme (350 logements, plusieurs équipements spécifiques, 1,5 hectares pour des activités commerciales et industrielles).

Le comité d'expertise a apprécié la qualité des études préalables, les réflexions à moyen et long terme et la capacité de les inscrire dans un projet d'aménagement et de développement à 15 ans. La concertation publique a débouché sur la constitution d'ateliers thématiques et d'un comité consultatif.

Le projet présente de nombreux atouts comme la préservation d'une zone humide, la mise en valeur d'une lande, la conservation des haies bocagères, la limitation de la place de la voiture par l'organisation de la desserte viaire, ou encore l'intégration des transports en communs et l'incitation aux déplacements doux. Les revêtements des espaces publics sont majoritairement perméables et des dispositifs ralentissent l'écoulement des eaux pluviales. Des économies d'énergie sont recherchées, en privilégiant les orientations Nord-Sud, par un éclairage public optimisé et par un cahier des charges exigeant pour les futures constructions : une chaufferie bois et un réseau de chaleur sont envisagés pour la desserte des équipements publics. Enfin plusieurs dispositions ont été adoptées pour favoriser le tri sélectif des déchets pendant les phases de chantier et ultérieurement, pour concevoir des espaces verts à partir d'essences locales, permettant un entretien limité dans le respect d'une charte verte.



Quelques réalisations aidées dans le cadre des Éco-FAUR depuis 2005

Catégorie « nouveaux quartiers » (projet 2005) : le lotissement les Courtils à Bazouges sous Hédé (35)

Le lotissement « écologique » de Bazouges présente de nombreux aspects innovants comme la forme du parcellaire, la végétalisation, la gestion de la circulation automobile et des stationnements, le traitement de la voirie et des cheminements, le traitement des déchets organiques et le choix des matériaux de construction, la récupération des eaux pluviales ou encore la production d'eau chaude solaire.

Ce nouveau quartier au cœur du bourg a des parcelles étroites et a donc demandé une réflexion architecturale d'intégration avec des contraintes de végétalisation et d'intégration au site.

En plus du respect de la qualité et de l'innovation environnemental, le projet prévoit 10 logements sociaux, favorisant ainsi la mixité sociale.



Catégorie « équipements et bâtiments publics » (projet 2005) : réalisation d'une médiathèque, première phase du futur village culturel de la commune de Betton (35)

Le projet d'ensemble qui a demandé 6 années d'études et de concertation comprend la construction du bâtiment, l'aménagement des abords et la réalisation d'un parc de stationnement.

Il comporte de nombreuses dispositions environnementales : toiture terrasse végétalisée, structure bois, mur Nord en terre cuite recouvert à la chaux naturelle, linoléum, fermacell, pompe à chaleur, ventilation double flux, espace tampon, récupération des eaux pluviales.



Catégorie « espace public » (projet 2007) : aménagement du bourg de Pluherlin (56)

Le projet s'inscrit dans le prolongement des aménagements du centre bourg réalisés à la suite de l'étude globale de développement et d'aménagement de la commune. Il s'agit de l'aménagement des pénétrantes, favorisant la biodiversité (jachères fleuries, plantations de nombreuses essences locales, linéaires végétalisés et corridors écologiques) et présentant des choix environnementaux : réutilisation de plaques de schiste, sable stabilisé, mobilier urbain en bois, renouvellement de l'éclairage public pour des économies d'énergie, gain en surfaces perméables, création de noues et de fossés...

Un travail intéressant sur le plan urbain a été réalisé pour favoriser les déplacements alternatifs : zone de limitation de vitesse à 30 km/h, stationnements limités, création de larges trottoirs reliés aux cheminements doux existants.



Éco-Faur 2008 : les 74 projets retenus

	Maître d'ouvrage		Projet	Coût HT	Subvention Eco Faur 2008
	DOUARNENEZ 29100 DOUARNENEZ	EP	Repositionnement des jardins familiaux dans le quartier de Kermarron	286 501,82	85 950,55
	RIEC SUR BELON 29340 RIEC-SUR-BELON	EP	Réaménagement de la place Yves Loudoux	333 333,33	100 000,00
F	KERLOUAN 29890 KERLOUAN	EP	Création d'un cheminement adapté aux PMR dans le massif dunaire de Nodeven	50 710,00	15 213,00
I	COMBRIT 29120 COMBRIT	EP	Réhabilitation de la Pointe Sainte Marine	156 586,00	46 975,80
N	PLOUEGAT-GUERRAND 29620 PLOUEGAT-GUERRAND	EQ	Construction d'une nouvelle mairie et aménagement de ses abords	250 000,00	75 000,00
I	LOCTUDY 29750 LOCTUDY	EP	Aménagement des abords de la plage de Langoz	333 333,33	100 000,00
I	LE DRENNEC 29860 LE DRENNEC	EP	Aménagement du centre bourg	333 333,33	100 000,00
S	PLOBANNALEC-LESCONIL 29740 PLOBANNALEC	EP	Aménagement des rues Tabarly et Penn Lann	244 329,00	73 298,70
T	PLONEOUR-LANVERN 29720 PLONEOUR-LANVERN	EP	Réhabilitation et aménagement de la vallée de Kerbréac'h	93 968,70	28 190,61
E	MAHALON 29790 MAHALON	NQ	Création du lotissement communal "Menez-Bris"	400 000,00	100 000,00
R	PLOGASTEL ST GERMAIN 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	NQ	Eco-quartier de Kerleron	400 000,00	100 000,00
E	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS 29170 FOUESNANT	EQ	Construction du nouveau siège administratif de la communauté de communes	666 666,67	100 000,00
	BRELES 29810 BRELES	EQ	Réalisation de nouveaux équipements en centre bourg	666 666,67	100 000,00
	PLOUMOGUER 29810 PLOUMOGUER	EQ	Construction d'une mairie, d'une agence postale dans l'ancien presbytère et aménagement des abords de la mairie et de la rue de la Résistance	666 666,67	100 000,00
	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	EQ	Restructuration de la mairie et de son parvis	666 666,67	100 000,00
	TREOUERGAT 29290 TREOUERGAT	EQ	Réalisation d'un ensemble mairie - salle de réunion -appartement	417 161,60	62 574,24
	POULLAN-SUR-MER 29100 POULLAN-SUR-MER	EP	Aménagement de la place de l'Eglise et de la rue du Capitaine Blanchard	333 333,33	100 000,00
	TREFLEVENEZ 29800 TREFLEVENEZ	EP	Aménagement du bourg	194 260,40	58 278,12

	KERGLOFF 29270 KERGLOFF	EQ	Transformation de l'ancien presbytère en mairie et salle associative	500 000,00	75 000,00
	KERNILIS 29260 KERNILIS	EQ	Construction d'une salle multifonctions	666 666,67	100 000,00
	Maître d'ouvrage		Projet	Coût HT	Subvention Eco Faur 2008
I	GAHARD 35490 GAHARD	EQ	Extension et Réhabilitation du groupe scolaire	666 666,67	100 000,00
I	THORIGNE FOUILlard 35235 THORIGNE-FOUILlard	EQ	Construction de la maison intergénération	105 450,00	15 817,50
L	DINGE 35440 DINGE	EP	Aménagement d'un espace de sports et de loisirs	295 977,10	88 793,13
L	BETTON 35831 BETTON CEDEX	EP	Aménagement du parc paysager des Mézières	261 688,00	78 506,40
E	SAINT LUNAIRE 35800 SAINT-LUNAIRE	EP	Aménagement de la place de l'Eglise et des rues adjacentes	333 333,33	100 000,00
	ARBRISSEL 35130 ARBRISSEL	EP	Aménagement de la RD47	232 604,50	69 781,35
&	PAIMPONT 35380 PAIMPONT	EP	Aménagement de la rue des Forges, du Chevalier Lancelot du Lac, du Roi Arthur et du Roi Salomon	333 333,33	100 000,00
	MONTOURS 35460 MONTOURS	EP	Requalification de l'ancien enclos paroissial et de ses abords	333 333,33	100 000,00
V	PARCE 35210 PARCE	EP	Aménagement du coeur de bourg et de ses entrées	333 333,33	100 000,00
I	SAINT GEORGES DE REINTEMBault 35420 SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault	EP	Aménagement de l'espace public central de la commune : place de la mairie et rue Jean Janvier	333 333,33	100 000,00
L	SAINT REMY DU PLAIN 35560 SAINT-REMY-DU-PLAIN	EP	Aménagement de l'entrée nord	333 333,33	100 000,00
A	LANGOUET 35630 LANGOUET	NQ	Création du lotissement communal " La Pelousière "	400 000,00	100 000,00
I	C.COMM DU PAYS GUERCHAIS 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	EQ	Construction de la maison de santé du Pays Guerchais	666 666,67	100 000,00
N	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PIPRIAC 35480 GUIPRY	EQ	Eco-réhabilitation du bât.D de la Maison Nature et Mégalithes à Saint Just	37 630,74	5 644,61
E	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON 35410 CHATEAUGIRON	EQ	Construction d'une maison des familles à Servon sur Vilaine	666 666,67	100 000,00
	ANDOUILLE-NEUVILLE 35250 ANDOUILLE-NEUVILLE	EQ	Construction d'une école primaire	501 208,61	75 181,29
	HEDE 35630 HEDE	EQ	Construction Espace jeux - centre loisirs maternel	225 000,00	33 750,00
	L'HERMITAGE 35590 L'HERMITAGE	EQ	Réalisation d'un équipement festif multifonctions	666 666,67	100 000,00

	LIFFRE 35340 LIFFRE	EQ	Construction d'un espace jeunes	666 666,67	100 000,00
	LIVRE SUR CHANGEON 35450 LIVRE-SUR-CHANGEON	EQ	Construction d'un batiment comprenant un restaurant scolaire, une bibliothèque et une salle pour les adolescents	666 666,67	100 000,00
	MONTAUTOUR 35210 MONTAUTOUR	EQ	Réhabilitation d'un batiment communal et aménagement des abords	666 666,67	100 000,00
	ACIGNE 35690 ACIGNE	EQ	Construction d'un équipement multifonctions	133 333,33	20 000,00
	SAINT SAUVEUR DES LANDES 35133 SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	EQ	Construction des vestiaires de football sur le plateau sportif de Champion	147 001,66	22 050,25
	SAINT SAUVEUR DES LANDES 35133 SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	EP	Aménagement de cheminements piétonniers paysagers	259 832,53	77 949,76
	ACIGNE 35690 ACIGNE	NQ	Création de la ZAC du Champ Botrel	320 000,00	80 000,00
	PLELAN LE GRAND 35380 PLELAN-LE-GRAND	EQ	Rénovation et extension du restaurant scolaire	666 666,67	100 000,00
Maître d'ouvrage					
Projet					
C	TREMEUR 22250 TREMEUR	EP	Création d'une aire de détente et de loisirs	50 817,00	15 245,10
O	MUR DE BRETAGNE 22530 MUR-DE-BRETAGNE	EQ	Construction d'un restaurant scolaire HQE	666 666,67	100 000,00
T	PLOUGRESCANT 22820 PLOUGRESCANT	EP	Aménagement du Bourg	333 333,33	100 000,00
E	LA VICOMTE SUR RANCE 22690 LA VICOMTE-SUR-RANCE	EP	Aménagement du site du Lyvet	301 591,60	90 477,48
S	BRELIDY 22140 BRELIDY	EP	Aménagement du Bourg	333 333,33	100 000,00
D'	CANIHUEL 22480 CANIHUEL	EP	Aménagement du centre bourg	333 333,33	100 000,00
A	MEGRIT 22270 MEGRIT	EP	Aménagement des espaces centraux du bourg	333 333,33	100 000,00
R	PLEMY 22150 PLEMY	EP	Aménagement de la traversée d'agglomération par la RD 35	333 333,33	100 000,00
M	PLESIDY 22720 PLESIDY	EP	Aménagement paysager et intégrat ^o paysagère de 2 nouveaux équipements publics (sportif et culturel) avec les abords de la chapelle Saint Yves	283 840,00	85 152,00
O	PABU 22200 PABU	NQ	Création du lotissement du "Chemin vert"	400 000,00	100 000,00
R	PLOUER SUR RANCE 22490 PLOUER-SUR-RANCE	NQ	Viabilisation du lotissement "La Croix Morel"	263 000,00	65 750,00
	TREGUEUX 22950 TREGUEUX	EQ	Construction d'une nouvelle école maternelle en centre ville	666 666,67	100 000,00

LE GOURAY 22330 LE GOURAY	NQ	Création du lotissement communal "Les Hameaux du Mené"	286 486,60	71 621,65
GRACES 22200 GRACES	EQ	Réalisation d'un restaurant, d'une garderie scolaire et d'une bibliothèque de l'école maternelle	666 666,67	100 000,00
PLOEUC SUR LIE 22150 PLOEUC-SUR-LIE	EQ	Restructuration et extension de l'école élémentaire	666 666,67	100 000,00
PLOUFRAGAN 22440 PLOUFRAGAN	EQ	Construction d'un pole multi accueils petite enfance et centre social	666 666,67	100 000,00
	Maître d'ouvrage	Projet	Coût HT	Subvention Eco Faur 2008
M ELVEN 56250 ELVEN	NQ	Création de la ZAC du centre bourg	400 000,00	100 000,00
O KERFOURN 56920 KERFOURN	NQ	Création du lotissement "Résidence Koarheg »	400 000,00	100 000,00
R KERGRIST 56300 KERGRIST	NQ	Réalisation d'un éco-lotissement	336 865,00	84 216,25
B LE SOURN 56300 LE SOURN	EQ	Construction d'un restaurant scolaire	666 666,67	100 000,00
I SAINT NOLFF 56250 SAINT-NOLFF	EQ	Construction d'un complexe sportif	666 666,67	100 000,00
H PERSQUEN 56160 PERSQUEN	EQ	Construction d'une salle polyvalente, d'un restaurant scolaire et de toilettes publiques	498 000,00	74 700,00
A ETEL 56410 ETEL	EP	Aménagement de la rue de la Libération	333 333,33	100 000,00
N PLEUGRIFFET 56120 PLEUGRIFFET	EP	Aménagement d'un espace naturel	180 440,00	54 132,00
PLESCOP 56890 PLESCOP	EP	Aménagement du centre bourg	333 333,33	100 000,00
SAINTE HELENE 56700 SAINTE-HELENE	EP	Aménagement des deux pénétrantes du bourg : Rue de l'Avancée et Rue de Plouhinec	333 333,33	100 000,00
GUILLIERS 56490 GUILLIERS	EP	Aménagement des abords de la salle polyvalente, d'un square public et d'un lien piéton	173 676,80	52 103,04
SAINTE BRIGITTE 56480 SAINTE-BRIGITTE	NQ	Création d'un lotissement communal	140 340,26	35 085,06

EP : espace public ou projet paysage

EQ : équipement ou bâtiment public

NQ : nouveau quartier, réhabilitation ou redensification de quartier existant